

Marseille, le 13 avril 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISE EN SERVICE D'UNE VOIE RÉSERVÉE A GAUCHE AUX BUS

AUTOROUTE A7 – ENTRE LES ÉCHANGEURS DE PLOMBIÈRES ET ARNAVAUX

LE 14 AVRIL 2022 AU MATIN

La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée informe les usagers de la route que, au terme de 9 mois de travaux (entre juin 2021 et mars 2022), **une nouvelle section de voie réservée aux bus sur l'A7, dans les 2 sens de circulation entre les échangeurs de Plombières et d'Arnaux, sera mise en service le 14 avril 2022 au matin.**



Contacts presse :
DIR Méditerranée, 16 rue Antoine Zattara – 13 003 Marseille
Cellule communication : com.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 04 86 94 68 20 / 83

www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr

Cette voie réservée est située à gauche des autres voies de l'A7 et mesure respectivement 1950 mètres de long dans le sens Marseille vers Lyon et 960 mètres de long dans le sens Lyon vers Marseille.

Elle est le fruit de travaux d'élargissement de la plateforme routière de l'A7, de reprise totale des chaussées et de mise en place de barrières de sécurité en béton en rives d'autoroute et des panneaux de signalisation adaptés.

Ouverte de façon permanente à la circulation des lignes régulières de bus, à une vitesse limitée à 90 km/h, elle permettra d'améliorer les temps de ces derniers ainsi que leur régularité sur un secteur où il est constaté des encombrements récurrents journaliers aux heures de pointe.

En outre, la section aménagée est dotée d'un dispositif spécifique de contrôle-sanction par vidéo verbalisation permettant de s'assurer du respect de l'usage de la voie.



Un panneau comportant cette infographie sera implanté en bordure de l'A7.

Cette nouvelle section de voie bus s'inscrit dans un programme plus global de réalisation d'aménagements destinés à la priorisation des bus sur les principaux corridors métropolitains (Aix-Marseille, Vitrolles-Marseille et Aubagne-Marseille), inscrit au Contrat de Plan État-Région pour un montant de 30 millions d'euros et financé à parts égales par l'État, la Région, le Département des Bouches du Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Entre 2013 et 2021, plus de 20 kilomètres de voies réservées aux bus ont ainsi été aménagés sur autoroutes au sein du territoire métropolitain. Ce programme se poursuivra jusque fin 2022 avec l'aménagement d'une dizaine de kilomètres supplémentaires de voies réservées.